

ALLÔ PÉNICAUD ? DES TRAVAILLEUR-EUSES MEURENT DU COVID-19

Entretien avec Matthieu Lépine,
recenseur des accidents du travail

Propos recueillis par Mickaël Correia

Depuis janvier 2019, le compte Twitter « [Accident du travail : silence des ouvriers meurent](#) » recense quotidiennement les accidents graves ou mortels du travail. Derrière cette tâche de longue haleine se cache Matthieu Lépine, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Montreuil (93). Depuis le début du confinement, il répertorie et cartographie les salarié-es qui meurent du coronavirus après l'avoir contracté assurément ou très probablement au travail. L'objectif ? Mettre en lumière les victimes derrière l'anonymat de ces chiffres et dénoncer l'impact des politiques gouvernementales sur les travailleur-euses les plus précaires. Entretien.

Qu'est-ce qui t'a amené à te pencher sur les accidents mortels au travail ?

Au départ, je n'ai pas de connaissances spécifiques en termes d'accidents du travail. Mais tout a basculé en janvier 2016, lorsque Emmanuel Macron, alors ministre en charge de l'économie, a affirmé qu'un entrepreneur « *prend des risques* », que « *la vie d'un entrepreneur est bien souvent plus dure que celle d'un salarié* », et qu'« *il peut tout perdre, lui* ». Ce petit « *lui* » m'a vraiment interpellé, comme si un-e salarié-e ne prenait aucun risque et qu'iel ne pouvait pas tout perdre, notamment sa vie.

J'ai commencé dès lors à recenser plus ou moins régulièrement sur mon blog les différents accidents du travail. Une tâche fastidieuse qui m'a permis de découvrir l'ampleur du phénomène. En janvier 2019, j'ai décidé d'ouvrir un compte Twitter, « [Accident du travail : silence des ouvriers meurent](#) », pour effectuer un recensement quotidien des accidents

en France. Je venais d'être profondément marqué, à quelques jours d'intervalle, par l'histoire de deux victimes.

Le 3 janvier, Michel Brahim, un ouvrier de 68 ans, est mort en tombant du toit de la préfecture de Versailles. Deux semaines plus tard, Franck Page, un livreur à vélo d'Uber Eats, décédait après avoir été percuté par un camion à Pessac. C'était un étudiant d'à peine 18 ans... Il y avait là deux cas extrêmes : un jeune et une personne âgée qui étaient obligés de travailler car l'un avait une bourse d'études insuffisante et l'autre une trop petite retraite. Qui plus est, tous deux étaient auto-entrepreneurs : les personnes qui les ont fait travailler ont donc pu être dédouanées de toute responsabilité.

Nous étions alors en plein mouvement des gilets jaunes, et le journaliste David Dufresne recensait les violences policières avec son fameux « Allô place Beauvau ». J'ai décidé de faire le même type de

signalement en interpellant directement la ministre du Travail : « Allô Muriel Pénicaud ? ».

Le compte Twitter est vite monté en audience et dénombre aujourd'hui plus de 22 000 abonné-es. En janvier dernier, après un an de recensement, j'ai comptabilisé au total 412 mort-es au travail, 644 blessé-es graves et effectué 861 signalements à Muriel Pénicaud.

Quel est l'objectif de ce travail de recensement ?

Le premier but est de mettre un coup de projecteur sur un sujet peu évoqué par la presse. En général, on parle d'accident mortel du travail quand ça arrive sur Paris ou au sein d'une grosse entreprise. Un petit artisan du BTP qui décède en tombant d'un échafaudage dans le Sud de la France ou un apprenti qui perd son bras sur un chantier n'intéressent pas la presse nationale.

Deuxièmement, je veux montrer que derrière ces chiffres très froids, il y a une réalité humaine, une famille qui perd un-e proche, une personne qui restera lourdement handicapée à vie. Je mets parfois en avant un-e accidenté-e du travail comme je l'avais fait avec Franck Page. Il suffit de voir sa photo pour se rendre compte que c'était encore un gamin. Et quand on sait qu'il est mort en livrant un burger pour quelques euros, ça marque les esprits.

Enfin, le but est de démontrer que les décisions politiques ont un impact sur nos vies au travail. Le gouvernement actuel et les précédents n'ont cessé de détricoter le code du travail, la médecine du travail, l'inspection du travail et les Commissions santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Sans compter la question de la justice. Le 11 avril dernier, après la mort dans les Alpes-de-Haute-Provence d'un apprenti-bûcheron de 22 ans écrasé par un arbre, l'entreprise n'a écopé que de 10 000 euros d'amende avec sursis pour homicide involontaire par imprudence, 1 000 euros d'amende pour périmètre de sécurité non formalisé et l'interdiction pendant deux ans d'embaucher un apprenti. C'est un scandale quand on sait que dans cette société, il y avait déjà eu des accidents du travail par le passé et surtout que le patron avait laissé ce travailleur seul sur le chantier avec un tâcheron encore plus jeune que lui !

Comment travailles-tu ?

As-tu une méthodologie de recensement ?

Déjà, ce n'est pas un recensement exhaustif. Je suis seul à faire cela et je me fonde sur la presse locale. Souvent ce sont des articles très brefs, dans

la rubrique faits divers, sans aucun détail de nom, d'âge ou de profession. On lit juste « *un homme chute d'une échelle et meurt* » alors que les journalistes n'oublient pas de mentionner le nom de l'agent-e de gendarmerie ou de l'adjoint-e-chef-fe pompier qui est intervenu-e.

Je ne prends également en compte que les accidents du travail graves ou mortels et dès que j'ai le moindre doute, je ne publie pas. Enfin je ne recense pas les accidents de trajet car c'est trop difficile de savoir, au vu des sources journalistiques, si l'individu est mort lors de son déplacement entre son domicile et son travail.

Je sais que mes chiffres sont très en deçà de la réalité. Les seules données fiables proviennent de la Sécurité sociale mais elle ne prend en compte que les salarié-es du régime général et pas les agriculteur.trices (qui ont leur propre sécu), les travailleur-euses détaché-es et tous ceux et celles qui bossent au noir.

On estime ainsi qu'il y a environ dix millions de travailleur-euses qui sont hors radar de la Sécurité sociale et il n'existe aucun observatoire ou recensement officiel des accidents du travail. Même les syndicats n'ont pas ou plus le temps de faire ce genre de tâche. À tout cela s'ajoutent enfin les accidenté-es du travail dissimulé-es notamment sur les chantiers ou dans les usines, où, afin de dédouaner l'employeur-euse, toute la responsabilité est mise sur le dos du salarié-e en l'accusant par exemple de ne pas avoir suivi les consignes de sécurité ou en le mettant en arrêt de travail sans déclarer l'accident.

Qui sont celles et ceux qui meurent au travail et quels sont les types d'accidents les plus fréquents ?

Les personnes qui travaillent dans le BTP sont clairement les plus représentées dans mon recensement, suivent ensuite les agriculteur.trices et les ouvrier-es agricoles, les routier-ères puis les ouvrier-es de l'industrie.

Dans le BTP, des gens meurent quasiment tous les jours, c'est terrible, et comme c'est un secteur très opaque, avec beaucoup de travail au noir, c'est difficile de répertorier les accidents. À l'heure de la réforme des retraites qui vise à nous faire bosser plus longtemps, j'ai également remarqué que beaucoup de victimes ont plus de 50 ans.

Les chutes sont le type d'accident mortel du travail le plus fréquent. Surtout dans le BTP : une glissade, un toit qui s'effondre, un filet de sécurité insuffisant sont des accidents qui arrivent plusieurs fois par semaine. Ensuite il y a tous les effondrements

de charge, d'échafaudage, etc. Puis viennent les accidents de la route et enfin les chocs avec les engins agricoles ou les machines industrielles.

J'observe aussi une inégalité très forte entre les grosses entreprises, où les accidents sont moins fréquents car elles mettent plus de moyens dans la formation, ne serait-ce que pour une question d'image, et les petites boîtes avec deux ou trois salariés qui ne vont pas avoir la possibilité d'investir dans des outils de travail sécurisés.

Depuis le début du confinement, tu recenses toutes celles et ceux qui meurent du Covid-19 au travail...

J'ai décidé de me focaliser sur les travailleur·euses qui sont à plusieurs comme dans les entrepôts Amazon ou en contact avec une clientèle mais c'est vraiment complexe à répertorier. À ce jour j'ai dénombré au moins 21 soignant·es, un directeur de clinique, 4 agent·es hospitalier·es, 3 salarié·es de la grande distribution, 2 agents des transports en commun et 2 salariés de l'industrie décédés du Covid-19 après l'avoir contracté assurément ou très probablement dans le cadre de leur travail. Mais encore une fois, ce n'est pas une comptabilité exhaustive.

J'ai également réalisé une cartographie des différents cas afin de retrouver ces victimes en fonction des départements. Il est assez flagrant que la banlieue nord parisienne, *in fine* les territoires les plus pauvres, dénombre le plus de travailleur·euses mort·es.

Les accidents du travail sont-ils beaucoup moins nombreux en période de confinement ?

Il y en a automatiquement moins mais ils existent toujours. La semaine dernière un ouvrier du bâtiment de 34 ans est mort en Ardèche enseveli sous des tonnes de béton. Il détruisait un escalier quand l'ouvrage se serait effondré. L'agroindustrie ne s'est pas arrêtée. Dans les grands exploitations agricoles, des milliers d'ouvrier·es travaillent en ce moment dans des champs traités par les pesticides et sans respecter les mesures élémentaires de distanciation.

L'inspection du travail est quant à elle extrêmement réduite. Depuis le début du confinement, les agent·es ne peuvent plus réaliser de contrôles inopinés dans les entreprises alors qu'ils reçoivent de nombreux signalements de salarié·es inquiet·es pour leur santé. Anthony Smith, inspecteur du travail du

département de la Marne, vient d'être mis à pied à titre conservatoire par Muriel Pénicaud, qui lui reproche d'avoir adressé des lettres de rappel de la réglementation concernant le Covid-19 aux entreprises de son secteur¹.

Comment vois-tu la reprise du travail annoncée pour mi-mai ?

Nous étions déjà dans un contexte où les gens sont poussés à la cadence, où on leur demande de faire à trois le travail de six personnes. C'est très accidentogène. L'épidémie a aussi mis en exergue les conditions de travail déplorables de certain·es. Cela a par exemple permis à beaucoup de personnes de prendre conscience de la charge de travail, du stress, du manque de moyens et des responsabilités des soignant·es.

Une réforme de la santé au travail est annoncée pour septembre 2020. Le rapport de la députée LREM Chantal Lecocq, à l'origine du projet, va dans un seul sens : exonérer le plus possible la responsabilité de l'employeur·euse en cas d'accident du travail.

Seul·e la ou le travailleur·euse serait responsable de sa sécurité et de sa santé au travail. C'est une logique qui existe déjà dans les domaines qui font appel à l'intérim, la sous-traitance et l'uberisation.

Cela s'incarne d'ailleurs en ce moment-même où on voit des patron·nes faire signer à leurs salarié·es des décharges de responsabilité en cas d'infection au coronavirus.

Avec les nouvelles ordonnances du travail qui autorisent jusque fin 2020 certains secteurs à embaucher 60 heures par semaine, 12 heures par jour et tout le discours ambiant attisé par le Medef autour du fait qu'il faudra travailler plus, l'après-Covid-19 s'avère dramatique en termes de santé et d'accidents mortels du travail.

Depuis janvier 2019, tu as effectué plus de 1 000 signalements à la ministre du travail. T'a-t-elle déjà contactée ?

Muriel Pénicaud ne m'a jamais appelé mais elle connaît l'existence de mon travail car une journaliste à la radio l'a interrogée à ce sujet. Elle a bien sûr évité de répondre frontalement à la question.

Mais si un jour elle me contacte, je lui dirai que ce n'est pas à moi qu'elle doit parler mais plutôt aux familles de victimes d'accident du travail...

NOTES

1. À ce sujet, lire Erwan Manac'h, « Salariés exposés au covid : “Le ministère du Travail organise la paralysie de l’inspection du travail.” », disponible sur <bastamag.net>.